



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 mai 2017

### DÉLIBÉRATION N°2017-047

**OBJET : Administration du droit des sols : avenant à l'entente communale avec Monéteau**

En exercice : 22  
Membres  
Présents(s) : 16  
Pouvoir(s) : 6  
Absent(s) : 6

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Guy CASSAN à Crescent MARAULT, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Michèle QUENNEVAL à Christiane LEPEIRE, Luc EUGENE à Christian BRUNEAUD, Michel BONNOT à Michel DUCROUX, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Jean-François HAMELIN

**Le ou les membres absent(s) :**

Guy CASSAN, Aurore BAUGE, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-François HAMELIN

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2015 portant création d'une entente intercommunale entre les communes de Chevannes, Chitry, Gurgy, Monéteau, Perrigny, Quenne, Saint-Georges-sur-Baulches, Venoy et Villeneuve-Saint-Salves pour la création d'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme.

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2016 relatifs à l'avenant n°1 de la convention précitée.

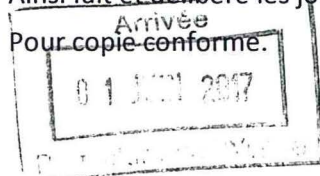
La convention prévoyait que le service urbanisme commun, mis à disposition, était composé d'un responsable Instruction Droit des Sols, d'un assistant Instructeur Droit des Sols et éventuellement d'un assistant administratif. Compte tenu de l'absence programmée de la responsable en charge de l'instruction du droit des sols, il est proposé d'intégrer un agent de la Ville de St Georges sur Baulche au service urbanisme commun ADS. L'intégration de l'agent de la Ville de St Georges sur Baulche se fera sur la base de 7 heures par semaine et ce jusqu'au 31 octobre 2017 soit à titre indicatif et compte tenu des périodes de congés, sur une totalité de 23 jours.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale avec la commune de Monéteau pour la création d'un service commun d'instruction d'actes d'urbanisme,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec la commune de Monéteau.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire

Crescent MARAULT